

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du
Mercredi 4 mars 2026
De la commune de LA VRAIE-CROIX

Séance du 04 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	13

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – E.GEVA – P.BOUVET – S.ROUSSELET – J.CAPELLE – M.PONDARD – M.PRIME – M.LEFORT – C.ROLLAND – E.BROHAN – P.BONNIN – S.TACHEAU

Convocation : le 25 février 2026

Absents excusés : M.QUATREVAUX pouvoir donné P.GUIBLIN

Absents : S.POUPET

Secrétaire de séance : S.TACHEAU a été désignée secrétaire de séance.

SOMMAIRE

Ordre du jour :

1. Compte financier unique
2. Taux d'imposition 2026
3. Subventions associations
4. Actions culturelle QC
 - Rapport 2025
 - Appel à contribution financière en faveur des actions culturelles
5. SIAEP Questembert – retrait commune Noyal Muzillac
6. Chapelle : diagnostique géotechnique
7. Questions diverses

1 - COMPTE FINANCIER UNIQUE

Présentation des comptes de l'année 2025.

Section fonctionnement

Dépenses : 1 330 951€

Dont

Charges à caractère général : 399 530€

Charges de personnel : 656 319 € (45 210 € de recettes à déduire) ; représentent environ 46 % de l'ensembles des charges réelles

Autres charges de gestion courante : 233 111 €

Recettes : 2 073 109 €

Dont

Produit des services, du domaine et ventes diverses 387 328 €

Impôts et taxes : 217 428 €

Fiscalité locale : 701 364 €

Dotations et participations : 505 815 €

Section investissement

Dépenses : 792 250 €

Dont

Emprunts et dettes assimilées : 162 833 €

Subventions versées : 88 901 € dont Fibre 31 617 €

Immobilisations corporelles : 100 416 € (achats immobiliers notamment et petits équipements)

Immobilisations en cours : 216 665 € dont nouveau bâtiment des services techniques

Recettes : 2 468 057 €

Dont Dotation, fonds divers et réserves : 1 726 281 € (remboursement de la TVA des investissements, taxe d'aménagement, excédent fonctionnement capitalisés)

Solde positif de 742 157 € en fonctionnement et 1 675 807 € en investissement

La totalité du résultat d'exploitation est affecté au compte recette 1068 de la section d'investissement pour financer les nouvelles dépenses de 2026.

Présentation des comptes annexes : Jardins de Bregadon, Ilot Jéhanno, Le Grand Courtil.

Adopté à l'unanimité

2 - TAUX IMPOSITION 2026

Il est proposé, comme les années précédentes, de maintenir les taux actuels et de ne pas prévoir d'augmentation des taux d'imposition pour 2026.

Pour rappel, les impôts n'ont pas augmenté depuis 2018

Adopté à l'unanimité

3 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions restent calculées sur les mêmes bases que l'année précédente :

AS Saint Eloi 43 licenciés X 30 €

Comité de jumelage : 100 €

Société de chasse Saint Hubert pour ses piégeurs, il est proposé d'augmenter la part par piégeur de 50 à 75 € / personne + fixe de 50 €

Maison familiale et rurale : 30 euros par élève (3 élèves)

Chaque association suivante recevra un forfait de 50 € : la Ligue contre le cancer, les myopathies, les Restos du cœur, l'Epicerie sociale, la Banque Alimentaire et la Croix Rouge de Questembert

Le conseil valide à l'unanimité.

4 - ACTIONS CULTURELLES QUESTEMBERT COMMUNAUTE

- Rapport 2025 du salon du livre jeunesse : 64 % des chèques livre ont été utilisés.
- 8 dates de spectacles à l'Asphodèle ont eu lieu pour les enfants de maternelle et primaire.
- Festimômes : le taux d'occupation a été de 94 % pour les manifestations de 2025, ce qui constitue un vif succès, notamment par la qualité des spectacles.
300 nouvelles familles se sont déplacées pour assister aux spectacles
40 bénévoles sont intervenus

La petite tournée : la commune de la Vraie-Croix a été retenue pour l'accueillir en 2026.

La subvention demandée par Questembert Communauté pour notre participation sur 2026 et 2027 reste de 2€ par habitant (soit 3032 € par an pour la Vraie Croix)

La contribution financière est adoptée à l'unanimité

5 - SIAEP QUESTEMBERT – DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE NOYAL MUZILLAC

La commune de Noyal Muzillac souhaite se rapprocher de la commune de Muzillac et souhaite quitter le SIAEP de Questembert. Notre commune est sollicitée pour donner son avis sur ce départ.

Adopté à l'unanimité

6 - CHAPELLE : DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE

Dans le cadre des travaux de la chapelle, un diagnostic sur les fondations est nécessaire avant toute intervention technique.

Le devis proposé est validé et sera revu à la baisse après négociation pour tenir compte des interventions nécessaires.

Adopté à l'unanimité

7 - REPRISE DU BAIL DE LA BOULANGERIE

Le bail nous liant avec les actuels boulangers sera remplacé par un nouveau bail avec la nouvelle artisane. Cette dernière ne louera pas le logement de fonction situé à l'étage de la boulangerie pour cause de travaux à envisager.

Adopté à l'unanimité

8 - QUESTION DIVERSES

La commune propose de signer la convention avec Morbihan Habitat, pour l'éclairage des parkings et le passage des câbles de l'îlot Jehanno et de la rue du Grand chêne.

Adopté à l'unanimité

Clôture du budget annexe les jardins de Brégadon : comme il n'y aura plus de dépenses, le solde du compte est reporté au budget principal.

Adopté à l'unanimité

Mise en vente

- Une épareuse (4 000 €) : annonce.
- Une tondeuse (10 000 €) : vendu.

En lieu et place de l'épareuse, il est proposé racheter un nouveau matériel plus récent, mais d'occasion.

Le conseil valide l'achat d'un gyrobroyeur pour 8 800 euros HT livré.

Adopté à l'unanimité